

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET ÉVITER LES REJETS

Conditions générales :

Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.

Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.

La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.

L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.

En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.

Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

radiologie et Biologie :

La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu [sous pli confidentiel] doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.

Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Éducation :

L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.

Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.

La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.

La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

Réclamation : contact@mupras.com

Prise en charge : pec@mupras.com

Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

MUPRAS : Centre Allal Ben Abdellah - 6ème Etage Angle Rue Mohamed Fakir et Rue Allal Ben Abdellah - Quartier de l'Horloge Casablanca 20000 - Tél. : 05 22 20 45 45 (LG) - Fax : 05 22 22 78 18 - www.mupras.com



Maladie

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3204

Actif

Pensionné(e)

Nom & Prénom : ASMI NAZHA

Date de naissance : 15/11/1958 à RABAT

Adresse : 13 Rue Laoudia apt 39, 5^e étage

Tél. : 0661209997

Total des frais engagés : Dhs

Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :

Date de consultation : 30/06/2020

Nom et prénom du malade : ASMI Nazha Age : 65

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie : affection ophtalmologique

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à :

Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
30-06-20 CS + K.S		1	350,00	Dr. El Moudir El Khadra - Casablanca OPHTHALMOLOGIST 38 Bd El Moudir El Khadra - Casablanca Tel: 05 28 42 42 21

EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

AUXILIAIRES MEDICAUX

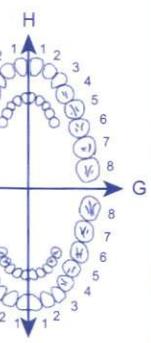
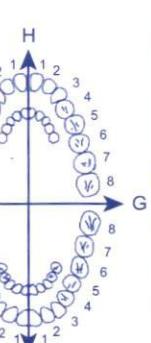
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	
M OPTIQUE PRATICIENNE SARL AU Rue Lahcen El Arjoune BLANCA - B.C: 113543 00.58 Fax: 0522.86.50.16	(07)08/2020					7730

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la^e dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ostéodensitométrie.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000	G 21433552 00000000		COEFFICIENT DES TRAVAUX
	D 00000000 35533411	B 00000000 11433553		MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXÉCUTION

الدكتورة مريم العمراني
مُتَخَصِّصةَ في طب وجراحة العيون خريجة جامعة باريس
Docteur Maryem LAMRANI

Spécialiste en Ophtalmologie diplômée de l'Université de Paris

Ancienne Attachée à l'Hôpital-Dieu de Paris

Casablanca, le 30 juin 2020

ASMT, Nadia

Docteur Maryem LAMRANI
OPHTALMOLOGISTE
38 Avenue Massira El Khadra - Casablanca
Tél : 05 22 94 29 46 - Fax : 05 22 94 29 47

LUNETTES : monture et verres organiques progressifs antireflets

Vision de loin : OD : +0.50(175° -1.50)

OG : +1.00(0° -1.00)

Vision de près : add+2.50

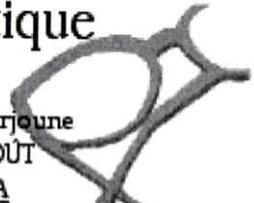
JEM OPTIQUE SARL AU
OPTICIENNE OPTOMETRISTE
17, Rue Lahcen El Arjoune
CASABLANCA - R.C: 113543
Tél: 0522 86.00.58-Fax: 0522.86.50.16

Docteur Maryem LAMRANI
OPHTALMOLOGISTE
38 Avenue Massira El Khadra - Casablanca
Tél : 05 22 94 29 46 - Fax : 05 22 94 29 47

J.E.M Optique

sarl

17, rue Lichen El Arjoune
face HOPITAL 20 AOÛT
20000 CASABLANCA



tél: 022 86 00 58 fax: 022 86 01 65

le 05.08.20

Facture n° 20 0245

ASMI Nazha

DHL17

JEM OPTIQUE SARL AU
NCE : 001545713000096
R.C : 1135432
T.P : 36343701
I.F : 1087628

Ordonnance LAMRANI Maryem 30.06.20

Multifocaux

Monture N° TIPS: A1

Verres PROGRESSIF ORGANIQUE 65/70 BLANC
ANTI REFLET

OD..... N° TIPS: 431

M U P R A S
2 000,00

2 865,00

2 865,00

R.C. Casablanca 113543

Patente n° 36343701

n° I.F. 1087628

BJ095	total	7 730,00
IWA		
IWA	total T.T.C.	
		7 730,00